

— Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Québec, sous le titre "France et Canada," les lignes suivantes: La France catholique s'est réjouie de notre fête du 24 juin. Elle a sympathisé avec nous; elle nous a souhaité succès.

" Nous envoyons, dit l'*Union de Paris*, à nos compatriotes canadiens, du plus profond de notre cœur, un salut cordial. Ils sont plus heureux que nous; ils peuvent garder leurs vieilles traditions et ils vivent sous un gouvernement qui sait respecter leur foi et leurs libertés

— On écrit de Jérusalem, le 3 juin 1880, aux *Missions catholiques* :

" Voici un fait qui doit réjouir tout cœur catholique et dont la narration trouve naturellement place dans votre journal :

" Après bien des péripéties, une année de négociations épineuses et à dépense d'une somme énorme, nous avons acquis le sanctuaire d'Emmaüs. Le contrat de vente a été signé hier, et la propriété est désormais assurée à Melle Dartigaux de Saint-Cric, de Pau, (France), fondatrice des Carmélites de Berthléem. Cette pieuse chrétienne, qui a une immense fortune, se propose de relever ce sanctuaire et de fonder, à côté, un nouveau monastère de Carmélites, pour le garder et le tenir ouvert aux pèlerins qui voudront le visiter. On va mettre immédiatement la main à l'œuvre, et nous espérons en faire avant deux ans la dédicace."

Pèlerinages à Ste. Anne de Beupré.— Dans l'espace d'une semaine 8,000 personnes ont visité la Bonne Sainte Anne. Dans une seule journée, le 28 juillet, il y en avait au moins 1,500. Les RR. PP. Rédemptoristes ont annoncé que depuis quelque temps une dizaine de guérisons miraculeuses ont eu lieu.

On rapporte qu'un miracle des plus éclatants est arrivé à Ste. Anne de Beupré, ce même jour. Une jeune fille, infirme au point de ne pouvoir marcher, faisait tous les ans, depuis plusieurs années, un pèlerinage à la bonne Ste. Anne, pour obtenir sa guérison, mais sans éprouver aucun soulagement. Cette année, on la porta comme par le passé, au lieu témoin de tant de prodiges, et le 28 juillet, après avoir pris son dîner; elle se sentit soudainement guérie, et se mit à marcher sans l'assistance de personne, et aussi bien que si elle n'eût jamais été malade.

— Pendant l'octave de Ste. Anne, qui se trouvait être cette année dans la 1ère semaine du mois d'oct, un grand nombre d'étrangers sont venus à l'Eglise de Ste. Anne de la Pocatière pour y demander des grâces spéciales. Chaque matin plusieurs cents personnes s'approchaient de la Sainte Table. MM. les curés des paroisses voisines et plusieurs prêtres du Collège étaient venus pour cette circonstance offrir leur concours à M. le Curé de Ste. Anne.

— Il y a eu cent vingt cinq ans le 23 juillet, que la déportation des Acadiens fut décidée par le Conseil Anglais de Halifax, qui, jaloux de la prospérité de nos ancêtres de Port Royal et de Grand Pré, eût la lâcheté de prendre ce moyen pour s'emparer de leurs biens. On sait comment ce brutal décret fut exécuté; les hommes furent mis dans un bâtiment, les femmes dans un autre, les enfants sur un troisième; il fallait ajouter cette cruauté aux autres douleurs du départ. Cet o

vait anéantir notre race et faire disparaître le nom acadien du rôle des peuples, n'a pas eu le résultat qu'on en attendait; nous voilà cent mille âmes dans les trois provinces, et moins que jamais nous ne voulons nous effacer.— *Le Moniteur Acadien.*

— L'Hon. M. Hector L. Langevin, ministre des Travaux Publics de la Puissance du Canada, vient de terminer sa tournée d'inspection des différents travaux publics en marche dans la province d'Ontario. Les journaux publiés dans cette province, nous apprennent que partout l'Hon. Ministre a été l'objet des plus sympathiques ovations de la part des hommes publics et de la population; rien n'a été épargné pour lui prouver jusqu'à quel point on apprécie ses services dans l'important département qu'il dirige. Ces démonstrations sont un témoignage de haute considération pour l'Hon. M. Langevin et un honneur pour la Province de Québec.

— Nous li-ons dans le *Star* de Fredericton les lignes suivantes :

Le peuple de la Province de Québec signe en ce moment une pétition à Sa Majesté, lui demandant de conférer à l'Hon. M Langevin certains titres honorifiques, comme à un chef distingué du peuple canadien.

" Nous ne sommes aucunement surpris de cette démarche, et nous croyons que les deux partis politiques devraient s'unir pour demander des honneurs qui rejailliraient sur tout le peuple canadien. Il paraît étrange que le gouvernement de Sa Majesté ait conféré des titres à Sir John A. MacDonald, Sir Leonard Tilley, Sir Chs. Tupper et Sir Richard Carthwright, tous d'origine anglaise, et qu'il ait oublié les représentants des canadiens; car l'élément canadien n'entre pas seulement pour beaucoup dans la population de ce pays, mais il est aussi grandement représenté dans les conseils de la nation. Les canadiens se rappellent qu'il n'y a pas encore longtemps, un des leurs, Sir George Etienne Cartier, a mérité de recevoir de Sa Souveraine le titre de Baronet, et bien que beaucoup d'entre eux aient différé d'opinion avec lui en politique, ils admiraient ses grandes capacités et honorent sa mémoire

" L'Hon. M. Langevin est le successeur légitime de Sir George Cartier, et nous sommes certains que ça été par inadvertance si les honneurs conférés aux quatre honorables ministres par la Reine ne l'ont pas été à un Canadien qui les méritait à plus d'un titre.

" Maintenant nous croyons que c'est le devoir des acadiens du Nouveau Brunswick, qui comptent pour au-delà de 100,000, de signer eux aussi une semblable pétition, et l'hon. P. A. Landry, chef distingué des Acadiens, serait bien l'homme pour conduire ce projet à bonne fin. Espérons qu'il prendra l'affaire en mains; nous l'assurons qu'il pourra compter sur beaucoup de signatures outre celles des Acadiens."

— Nos lecteurs liront sans doute avec satisfaction les renseignements suivants que nous fournit le *Journal de Québec*: au sujet de la construction du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean :

" Le but du voyage de M. W. Baby, en Angleterre, est d'y négocier, du concert avec M. A. P. Caron, député du comté à la Chambre des Communes, un emprunt de \$3,000,000 qui permettra à la compagnie du